



La lettre de votre député

JUILLET / AOÛT 2014



SOMMAIRE

Edito	1
Agriculture	2
Politique hydraulique	3
Ecotaxe poids Lourds	3
Récidive et individualisation des peines	3
Intercommunalité	4
Réforme territoriale et ruralité	4
Economie Sociale et Solidaire	5
Actes antisémites	5
Questions écrites	6
Visites ministérielles	7
Irrigation et débits réservés	8
Centre Hospitalier de Briançon	8
Ski alpinisme aux JO	8

La lettre de votre député

Directeur de la Publication
Joël Giraud

Crédit Photos
© Joël Giraud
© Assemblée Nationale-2014

Edito

Une réforme clef pour un chemin de fer durable

Il y a 17 ans le gouvernement avait mis en place une réforme schizophrène en séparant totalement le propriétaire des voies ferrées, RFF de la SNCF, confinée dans son rôle d'exploitant. Il avait alors créé une véritable « boîte à dettes » qui est aujourd'hui responsable d'un grand nombre de dysfonctionnements et de désordres que nous avons pu constater partout et en particulier sur une ligne qui nous est chère à savoir la ligne des Alpes.



Le rail français, c'est une belle et longue histoire, il est inscrit dans le quotidien des français mais c'est aussi et surtout un bel avenir. Le rail n'est pas derrière nous, mais devant nous.

17 ans plus tard, cette nouvelle réforme doit nous rassembler et nous devons la réussir. L'intensité du travail en commission et en séance, à l'Assemblée et au Sénat nous a montré combien étaient grands l'attachement et l'implication des parlementaires sur ce sujet.

- Cette réforme nous a permis de réaffirmer quelques principes sur lesquels doivent

reposer notre système pour qu'il puisse retrouver une longueur d'avance.

- Le transport ferroviaire ne peut et ne pourra être performant et rentable sans l'aide de fonds publics importants.
- Il est aussi vain qu'inutile de croire que le développement de la concurrence dans le secteur apportera des améliorations majeures
- Le système français doit malgré tout répondre avec intelligence aux exigences de l'Union européenne qui nous impose d'organiser un système ouvert.
- Il faut continuer d'œuvrer avec les Allemands pour que s'appliquent les orientations européennes retenues dans le 4^{ème} paquet ferroviaire qui préservent des pôles publics forts.
- Le train ne doit pas être réservé aux classes moyennes et supérieures. C'est un bien commun.

Qu'on ne s'y méprenne pas, l'enjeu de cette loi n'est pas la mise en concurrence, mais c'est une réforme de gouvernance pour renforcer la SNCF et remettre de l'ordre.

Le groupe RRD a déposé de nombreux amendements en commission et en séance que j'ai défendus avec conviction.

Sur le volet social, l'amendement le plus significatif que nous avons réussi à faire adopter concerne la mobilité des salariés entre les 3 structures du groupe public de la SNCF. L'adoption de cet amendement, c'est la reconnaissance d'une forme d'intégration et d'unicité chère aux cheminots et au groupe RRD. Malgré quelques déceptions à la

marge, nous avons réussi à améliorer le texte en donnant plus de moyens aux Régions. Il est nécessaire de reconnaître la place des autorités organisatrices des transports. Celle des Régions est capitale dans le nouveau système que nous sommes entrain de bâtir.

Concernant les trains d'équili-



bre du territoire (TET) dont font partie les trains de nuit... nous avons obtenu que soit réaffirmés le rôle et la responsabilité de l'Etat. Dernier point qui nous préoccupe et qui ne doit pas être oublié par ce texte fondateur, le fret. Nous avons étendu le champ d'optimisation de la qualité du service qui ne concernait initialement que les voyageurs.

Je suis dans l'ensemble très satisfait des améliorations apportées à ce texte nécessaire. J'ai conscience qu'il ne règlera pas toutes les questions qui se posent notamment du fait de l'importance de la dette mais j'espère qu'il redonnera un cadre sécurisant et un nouvel élan au transport par rail.

Je suis pour ma part convaincu que ce texte marque le retour à l'Etat stratège en instaurant des outils adaptés pour un renforcement durable de notre chemin de fer.

A doption de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : des avancées majeures pour les agriculteurs et les citoyens

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt examiné en seconde lecture à l'Assemblée Nationale a été adopté. L'objectif de la performance économique, environnementale et sociale est désormais inscrit dans la loi, avec le développement de l'agro-écologie dans l'enseignement et la recherche, et la création des groupements d'intérêt économique et environnemental. Cette loi ouvre une nouvelle étape dans la politique foncière en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs et la préservation de l'espace agricole. Elle marque aussi une étape importante dans la prise en compte des attentes de la société avec la diminution de l'utilisation des pesticides et le développement d'alternatives pour la protection des plantes (bio contrôle, préparations naturelles telles que le purin d'ortie).

Ce texte inscrit pour la première fois dans la loi l'objectif et les moyens d'une limitation de l'utilisation des antibiotiques en élevage.

Comme il existe une compensation environnementale pour les projets d'infrastructure, il existera demain une compensation agricole. Ainsi, les grands projets et ouvrages consommateurs d'espace devront désormais compenser les pertes du potentiel agricole par le financement de projets permettant de consolider l'économie agricole du territoire.

Les SAFER, acteurs clés de l'installation et du maintien de l'activité agricole qui ont une mission de préemption sur les terres agricoles, verront leurs pouvoirs renforcés et leur gouvernance renouvelée.

Loi biodiversité première lecture : Joël Giraud fait inscrire dans la loi le rôle joué par les agriculteurs.

En commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Joël Giraud a défendu et fait voter un amendement, souhaité par les jeunes agriculteurs, permettant une clarification de la manière dont l'activité agricole doit être envisagée, tout en respectant le principe de protection environnementale.

Cet amendement permet d'allier à la fois l'agriculture et l'environnement trop souvent opposés. Il facilite la reconnaissance de la biodiversité spécifique supportée par les terrains agricoles, au même niveau que les milieux boisés. Cela permettra aussi de considérer que l'agriculture ne fasse pas obstacle à l'écologie mais qu'au contraire elle en est un de ses mécanismes.

En métropole il est important de souligner que la surface agricole utilisée est de 27 millions d'hectares soit environ 50% du territoire et des paysages. Mais ces chiffres sont en diminution constante.

Les nouveaux contours proposés par cet amendement permettront de fluidifier les interactions entre l'agriculture et les impératifs de protection environnementale. On assistera à une remise en avant de l'environnement alors même que nous en avons une vision auparavant négative et punitive. Il sera possible dorénavant de co-préserver la biodiversité et des actes conduits par des acteurs responsables.

Dans le même esprit, les 2 députés des Hautes-Alpes, Karine Berger et Joël Giraud ont uni leurs forces pour que soit prises en compte les spécificités des cours d'eau et de l'agriculture de montagne. Les débits réservés pourront être revus à la baisse « quand les circonstances l'exigent » par les autorités de l'Etat dans le département. Il s'agit d'un grand pas, notamment pour le Buëch particulièrement concerné par la question.

Il espère pouvoir dans des séances à venir faire continuer de faire progresser l'idée d'une exemption de redevance pour les canaux qui font partie du patrimoine montagnard et qui jouent un rôle dynamique dans le maintien de la biodiversité.

Un an d'activité intense à l'Assemblée Nationale : Joël GIRAUD toujours 1er « questionneur » du gouvernement

	Commission	Hémicycle	Amendements		Rapports	Propositions de loi	Questions	
	Interventions	interventions longues	signés	adoptés	écrits	écrites	écrites	orales
Joël Giraud	138	181	969	155	1	1	102	13
Classt sur 12 mois	64ème	68ème	79ème	55ème	140ème	96ème	51ème	1er

Le tableau ci-dessus, extrait du site nosdeputes.fr, montre les rubriques où Joël GIRAUD se classe parmi les 150 premiers députés français (sur 577). A noter la 1ère place pour les questions orales mais aussi la 51ème place pour les questions écrites et la 55ème place pour les amendements adoptés, un record lorsque l'on n'est pas rapporteur d'un texte.

... l'Assemblée Nationale

Pour une politique hydraulique forte

Le mardi 8 juillet à l'Assemblée, Joël Giraud a souhaité attirer l'attention de la Ministre de l'Écologie, sur le potentiel de l'hydroélectricité et sur le rôle que doit jouer cette énergie renouvelable dans la transition énergétique. « L'hydroélectricité est de très loin la première énergie renouvelable électrique, produisant dans le monde comme en France près de 83 % de l'électricité renou-

velable. C'est une énergie dont les process industriels et les matériels sont essentiellement français (...) C'est une énergie décarbonnée respectueuse de l'environnement. » a-t-il rappelé avec énergie. Il s'est appuyé sur l'excellent rapport parlementaire remis par sa collègue députée de l'Isère Marie-Noëlle Battistel, pour plaider pour des solutions alternatives eurocompatibles à la mise en concurrence des installations hydroélectriques. Il a précisé que « seule la France en Europe avait décidée en 2008 de mettre en œuvre au moment du renouvellement des conces-

sions... » La question de la mise en concurrence est cruciale pour le devenir de la filière. Les installations hydroélectriques sont étroitement liées à des ressources, à des investissements, à des enjeux économiques et touristiques locaux et nationaux. Pour le Président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne : « L'expérience nous montre que la privatisation n'est pas l'outil le plus performant pour garantir le dialogue et cohérence de la filière ».

De l'écotaxe au péage de transit : Pour une participation financière des autoroutes

Instigateur et membre de la mission d'enquête parlementaire sur l'écotaxe, le député des Hautes-Alpes a accueilli favorablement le nouveau dispositif présenté par Ségolène Royal. Il s'est réjoui que la RN85 entre Grenoble, Gap et la Saulce ne soit plus concernée par cette taxation. C'était une de ses demandes fortes. Le député des Hautes-Alpes ne comprenait pas que le transit national et international des poids lourds ne soit pas taxé et que des

itinéraires locaux comme la RN 85 la Saulce Gap Grenoble le soient.

Cela étant, Joël Giraud estime qu'il faut désormais s'attaquer aux concessions autoroutières car la France est le seul pays d'Europe où les poids lourds sont exonérés de cette taxe sur autoroute, et il rappelle que pour donner un exemple un poids lourd s'acquitte en Autriche de 22 centimes/kms sur le réseau autoroutier contre 11 en France en moyenne ce qui explique le développement des infrastructures ferroviaire dans ce pays... et pas en France.

Le mercredi 9 juillet, lors de la séance de questions au gouvernement, il a demandé à Ségolène Royal qu'à l'instar de nos voisins européens les

sociétés autoroutières participent à cette nouvelle taxe poids lourds. Dans sa réponse, la Ministre s'est engagée à ce que la taxation des autoroutes soit étudiée de près. Elle a annoncé qu'elle se rapprochera des sociétés d'autoroutes afin de travailler dans le sens préconisé par le député des Hautes-Alpes.



Dans le cadre de la loi sur la récidive et l'individualisation des peines, discutée début juin, Joël Giraud et ses collègues ont réussi à faire adopter à l'unanimité un amendement particulièrement important. Désormais, les femmes enceintes depuis plus de trois mois, qui ne sont poursuivies ni pour crime, ni pour délit envers les enfants, ne pourront plus être mises en détention ou maintenues en détention. L'enfant que porte la femme incarcérée n'aura plus à vivre stress et souffrance psychique dans l'attente de sa naissance. Pendant les deux premières années de la naissance de l'enfant, également, la mère pourra faire l'objet d'une libération conditionnelle. Ce sont des mesures dont l'humanisme doit être particulièrement souligné. C'est à l'unanimité, fait tout à fait exceptionnel, qu'un tel amendement a pu être voté alors même que la violence des échanges tout au cours de cette loi particulièrement emblématique a pu être relevée.

En direct de ...

L es enjeux de l'intercommunalité

Joël Giraud a posé deux questions orales au gouvernement sur la question des intercommunalités.

Il s'est exprimé une première fois pour que la réforme territoriale respecte la réalité des territoires. Pour lui, la réforme doit débiter notamment en zone rurale par les communes et les intercommunalités. Des seuils doivent être imposés afin qu'on ne se retrouve pas comme dans les Hautes-Alpes avec des communautés de communes de moins de 200 habitants !

Il a proposé que les communes soient incitées fiscalement à fusionner en ne manquant pas de rappeler que la France ne compte pas moins de 40 % des communes de l'Union Européenne.

Aux ciseaux des géographes ou des politiques, il faut de privilégier le pragmatisme et les bassins d'emploi si l'on veut réussir cette réforme importante et attendue.

Il a demandé qu'ait lieu un vrai débat à partir de la collectivité de base qu'est la notion de commune, certes renouvelée, mais qui doit demeurer le lieu de la proximité et de la compétence générale au service des citoyens et d'une intercommunalité en mesure d'être porteuse de projets au bénéfice des territoires. En réponse Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur a réaffirmé que le Gouvernement est attaché à la possibilité d'accords locaux sur la composition des instances des communautés de communes ou d'agglomérations et souhaite définir dans la loi sur la décentralisation un nouveau dispositif qui soit compatible avec les exigences du conseil constitutionnel.



R éforme territoriale et ruralité

Les députés radicaux de gauche, dont Joël Giraud, ont voté contre la nouvelle carte régionale et demandent le maintien des conseils généraux ruraux

Mercredi 23 juillet, les députés ont adopté à 261 voix pour et 205 contre, en première lecture le projet de loi sur **la délimitation des régions et la modification du calendrier électoral**.

Roger-Gérard Schwartzenberg, orateur du groupe des députés radicaux de gauche a rappelé son attachement et celui de ses collègues pour une démocratie qui soit en contact direct avec les citoyens. Le projet de loi qui vient d'être voté est largement critiquable. L'adoption de ce texte s'est faite dans la précipitation et, par ailleurs, il est à déplorer une insuffisante concertation avec les territoires et les partenaires politiques. Certes, il convient de regrouper les régions mais les alliances doivent être basées sur les notions de complémentarité, d'affinités, d'histoire commune et d'économie convergente. Au contraire, on assiste à des mariages forcés et à des célibats imposés qui aboutissent à une sous-représentation des petits départements au sein des régions et à la suppression des Conseils Généraux en 2020, ce qui est totalement inopportun en zone rurale.

Les députés radicaux de gauche, dont Joël Giraud, ont donc voté massivement contre cette réforme territoriale et maintiendront cette position tant qu'ils n'auront pas de garanties notamment sur le maintien des conseils généraux ruraux.

... l'Assemblée Nationale

Au terme d'un débat qui a duré plus d'un an, le projet de loi relatif à l'Économie Sociale et Solidaire a été adopté lundi 21 juillet 2014 par un ultime vote des députés.

L'ensemble de la gauche a soutenu ce texte et la droite s'est abstenue, ce qui en fait un des rares textes votés sans opposition à l'Assemblée Nationale.

Joël Giraud a pu exprimer son soutien tout au long des débats en commission et en séance aux acteurs de cette « autre » économie essentielle pour la vitalité des territoires en particulier dans les Hautes-Alpes « où le pour-

centage d'emplois issus de l'Économie Sociale et Solidaire est le plus élevé de France, l'enclavement créant souvent la nécessité de l'auto-développement, lui-même souvent parfaitement compatible avec l'ESS. »

Le député a salué le double objectif de ce texte ambitieux. Le Gouvernement a retenu une définition inclusive de l'économie sociale et solidaire en associant aux acteurs historiques, mutuelles, associations, coopératives, les entreprises commerciales dotées d'un mode de gouvernance démocratique et recherchant une utilité sociale. Il a ainsi proposé des amende-

ments pour consolider le texte dans ce sens afin que l'agrément « économie sociale et solidaire » ne puisse être usurpé. Un des amendements qu'il a défendu en commission a pu être adopté, il affirme avec plus de précision l'objectif d'utilité sociale que doivent poursuivre ces nouveaux acteurs et non pas seulement rechercher. Dans l'ensemble, le député s'est dit « très satisfait de la logique de ce travail de définition ». Il était plus que temps de reconnaître ce tiers secteur qui malgré son âge avancé et ses perspectives prometteuses manquait de reconnaissance.

*« C'est à la fois un sé-
same pour des entrepri-
ses soucieuses de leur
utilité sociale et une
chance pour le dévelop-
pement du sec-
teur. Mais l'élargisse-
ment de l'ESS doit être
encadré comme il se
doit et accompagné
pour que les exigences
démocratiques et socia-
les restent au cœur du
projet de développe-
ment de ces entrepri-
ses. »*



Face aux actes antisémites perpétrés le samedi 24 mai au Musée juif du quartier du Sablon à Bruxelles, Joël Giraud, estimant clairement que la communauté israélite a été visée a interpellé le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve lors de la séance des Questions au Gouvernement de le mardi 27 mai et a demandé la mise en place de mesures concrètes et une véritable solution à ce problème.

Un symbole fort a été brisé dans ce quartier et ce bâtiment résolument destinés à honorer la mémoire des victimes du nazisme et à lutter contre toutes les formes de discriminations.

Pour Joël Giraud, européen convaincu et laïc, il est temps d'agir concrètement et efficacement afin de combattre l'antisémitisme et toutes autres formes de discriminations qui ne peuvent plus être considérées comme des phénomènes conjoncturels mais bien comme un mal structurel qu'il faut combattre.

GAZA : Arrêtez le massacre !!!!

« Au-delà du caractère monstrueux du conflit en cours entre l'Etat d'Israël et les territoires palestiniens, le principe de laïcité de la République impose à toutes et à tous de ne pas faire dégénérer ces événements gravissimes en conflit religieux, il faut prendre garde à ne pas attiser la haine communautariste ou à considérer ce conflit comme un combat entre communautés pour éviter qu'il s'exporte en France ».

« les Nations Unies ont aujourd'hui la responsabilité lourde de faire respecter le droit afin de mettre un terme à cette « boucherie » où des innocents meurent chaque jour et les diplomaties française et européenne doivent y jouer un rôle majeur ».

Déclaration de Joël GIRAUD le 23 juillet 2014

Réserve Parlementaire Année 2014

Joël Giraud a pu apporter son aide à 9 communes et 4 associations pour un montant total de 130 000 euros.

[Téléchargement Réserve parlementaire 2014 Joël GIRAUD BLOG 10102013](#)

Questions écrites au gouvernement

Réponses publiées

M. le ministre de l'intérieur sur :

- les psychologues de la police nationale, à très forte dominante féminine,
- la diminution programmée des inspecteurs délégués du permis de conduire,
- le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) destiné aux primo-arrivants.

M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur :

- les centres de formation des apprentis du secteur sanitaire, social et médico-social,
- L'Association pour la formation professionnelle des adultes.

M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur :

- le référé n° 66 580 de la Cour des comptes,
- l'impact financier de la lutte contre la prédation sur les crédits financiers destinés à l'élevage au niveau régional,
- la suppression de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) pour les surfaces collectives dans la nouvelle PAC.

Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur :

- l'accès aux soins par les enfants pendant les heures scolaires,
- la sécurité des lingettes et laits de toilette destinés aux bébés,
- les pharmaciens inspecteurs de santé publique,
- l'indemnisation des victimes d'accident du travail,

- la circulaire du 27 juin 2013, et ses conséquences pour les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR),

- le dossier de la retraite des seniors bénéficiaires de l'allocation transitoire de solidarité (ATS),

- les prévisions contenues dans le PLFSS 2014 relatives aux pharmacies d'officine.

Mme la ministre de la culture et de la communication sur les aides à la presse et de l'équilibre économique de la presse spécialisée en particulier.

Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur :

- les inégalités d'application de la loi littoral entre les milieux maritimes et lacustres qui pénalisent le syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (Smadesep),

- les phénomènes de « chemtrails » et la géo-ingénierie,

- le réseau Natura 2000 français,

- la réglementation en vigueur concernant le paon spicifère,

- le projet d'installation d'une unité de recyclages des pneumatiques par incinération, porté par l'entreprise Pneutech.

M. le ministre de l'éducation nationale sur :

- la reconnaissance du métier de directeur d'école,

- le recrutement et le statut des psychologues dans le premier degré,

- le projet de réforme relatif aux enseignants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE),

- le décret relatif au rôle et à la place des parents à l'école.

M. le ministre des finances sur :

- la révision des quotas concernant le transport de cigarettes dans les véhicules soumis au passage des frontières,

- le dispositif de télé-déclaration des impôts pour les bailleurs non professionnels,

- la préparation de la prochaine loi de finances pour 2014,

- les conséquences de la création du crédit d'impôt compétitivité et emploi.

M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des anciens casques bleu de la Force Intérimaire des Nations-unies au Liban (FINUL).

Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur :

- les modalités de répartition des sièges dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération comprenant des communes touristiques,

- la préparation du nouvel acte de décentralisation.

Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur l'application en France de la convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE),

Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la question du crédit d'impôts métiers d'art (CIMA).

M. le ministre des affaires étrangères sur le contrôle des migrations.

102 questions écrites au cours des 12 derniers mois



D'autres questions sont en attente de réponse sur les sujets suivants :

La rémunération des radiologues - les «médecins de montagne» - la différence de marges entre pharmaciens français et européens - l'accouchement à domicile - le respect du choix des femmes à accoucher dans les conditions de leur choix - les enfants autistes - l'allocation transitoire de solidarité (ATS) - la réforme du financement de la perte d'autonomie - le syndrome de l'épuisement professionnel des salariés - les services de santé au travail - les difficultés des familles d'enfants handicapés et des personnes handicapées pour acquérir un véhicule - les photographes professionnels - les fonds structurels 2014-2020 - les différences majeures entre la fiscalité des grandes et des petites communes - le transfert du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité aux autorités organisatrices de distribution de l'électricité - la confédération de la Jeunesse au plein air - l'association des «Éclairieuses et Éclaireurs de France» - les difficultés des étudiants en formation initiale de travailleurs sociaux - l'instauration d'un SMIC et d'une indemnité chômage minimum au niveau européen - les questions de liberté, de sécurité et de justice - l'étiquetage du vin - la prise en compte du critère de pénibilité dans le cadre des départs à la retraite, notamment dans le BTP - les services de santé au travail - les contrats de location d'emplacements pour les résidences mobiles de loisirs - l'application cumulative de deux décrets - l'accès des territoires de montagne aux énergies renouvelables - le relèvement des débits réservés sur les cours d'eau - les diffuseurs de presse notamment dans les territoires ruraux - l'application de la garde alternée - les fonds départementaux de compensation - les contraintes inhérentes au recouvrement de certaines taxes en espèces - les contrats de location d'emplacements pour les résidences mobiles de loisirs - les épreuves théoriques pour l'obtention du permis bateau dans la région PACA - les délais des procès en France - les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne victimes de discrimination en raison de l'âge - la situation des militaires ayant participé aux différentes missions extérieures (Opex) - le droit inaliénable à réparation pour les anciens combattants et victimes de guerre - la participation des membres de l'AMAC aux cérémonies pour la journée mondiale de l'esclavage.

Visites ministérielles

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, a répondu samedi 4 et dimanche 5 juillet 2014 à l'invitation de Joël Giraud à venir dans le Parc National des Ecrins qui inaugurerait sa nouvelle Maison à Vallouise



La ministre s'est montrée très attentive aux divers dossiers des Hautes-Alpes.

En particulier sur le sujet des prédateurs où elle a clairement soutenu les éleveurs afin de faciliter les prélèvements de loups face à l'accroissement des attaques.



Lors de sa visite dans les Hautes-Alpes, la ministre a souhaité rencontrer les haut-alpins afin d'échanger avec eux sur leurs préoccupations.



Elle également fortement apprécié les visites patrimoniales et les sites fabuleux des Ecrins et du Queyras, qu'elle a tenus à immortaliser elle-même en prenant de nombreuses photos.



..... et dans le Parc Régional du Queyras qui fêtait la reconnaissance de la Réserve de Biosphère transfrontalière du Mont Viso par l'UNESCO.



Divers sujets ont pu être abordés par les différents interlocuteurs présents, entre autres, la protection des troupeaux face au prédateur, la rénovation électrique de la Haute Durance, la sauvegarde des canaux d'arrosage et de l'irrigation gravitaire en montagne, l'utilisation de l'eau pour les arboriculteurs, la défense de l'agriculture de montagne.



Tour de France 2014 : étape Grenoble-Risoul

Profitant de sa venue à l'occasion du Tour de France et de l'étape de Grenoble-Risoul, le Premier Ministre Manuel Valls a pris le temps d'apprécier nos paysages haut-alpins en rejoignant l'épreuve à Monetier Les Bains où il a pu apprécier les charmes des Grands Bains en compagnie de Madame le Maire du Monetier, du Conseiller Général du canton, du maire de Briançon et du Préfet.

Un saleron queyrassin lui a été offert puis nous nous sommes insérés dans la caravane jusqu'au terme de

l'étape à Risoul pour partager avec les autres élus, les habitants, les touristes et les sportifs, les joies du Tour de France.



Avec le haut-alpin Pierre Vaultier (à droite) sacré champion olympique de snowboard cross, mardi 18 février 2014, au JO de Sotchi



Mardi 6 mai Joël Giraud a interpellé la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur la question très sensible de **l'irrigation et des débits réservés**. Il avait déjà à plusieurs reprises sensibilisé le prédécesseur de Ségolène Royal. L'agriculture joue un rôle essentiel dans l'aménagement et la vitalité de nos territoires et il s'inquiète des conséquences du relèvement des débits réservés prévus par la loi sur l'eau de 2006 qui sont autant de nou-

velles pressions sur les agriculteurs de montagne. Le président du Conseil National de la Montagne a également évoqué les conséquences de la redevance sur l'avenir de l'irrigation gravitaire qui joue pourtant un rôle essentiel en montagne dans la préservation de la biodiversité. Les conséquences des débits réservés instaurés par la loi pourraient être dramatiques dans une zone de montagne sèche comme le Buëch où pas moins de 1200 emplois sont en jeu. Joël Giraud a rappelé la brèche ouverte par le gouvernement pour exonérer l'irrigation gravitaire au motif du rôle joué par le

maintien de la biodiversité et a proposé que soit inscrit dans la future loi pour la biodiversité le rôle joué par l'irrigation en zone de montagne sèche pour le maintien de la biodiversité afin de mieux reconnaître la spécificité des usages agricoles en montagne.

Les discussions autour de ce projet de loi ont commencé et le député des Hautes-Alpes a déposé divers amendements en commission, sur l'irrigation gravitaire, les réserves de biosphère ou les conservatoires botaniques nationaux. Le texte sera discuté au cours du dernier semestre 2014.

« L'irrigation est au cœur de l'économie d'un département comme les Hautes-Alpes où de très nombreux vergers et cultures se trouvent sur les bassins versants de la Durance ou du Buëch. »

Préoccupé par le devenir du **Centre Hospitalier de Briançon** et notamment de son service de réanimation, Joël Giraud, de concert avec Gérard Fromm le maire de Briançon, a obtenu du cabinet de la ministre des Affaires Sociales et de la Santé et du Directeur Général de l'ARS PACA Paul Castel l'organisation d'une table ronde, un rendez-vous au

ministère, la poursuite du travail sur la question transfrontalière avec nos voisins italiens, par l'intermédiaire notamment de la conseillère diplomatique du cabinet de la ministre, afin de mettre en oeuvre une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) comme c'est déjà le cas avec la Belgique et l'Allemagne, et enfin, l'accélération du processus d'inscription à l'ordre des médecins pour faciliter le re-

crutement des médecins italiens notamment anesthésistes-réanimateur.

D'autre part, dans le cadre du futur projet de loi sur la santé, qui sera débattu début 2015 au Parlement, le député Joël Giraud travaille d'ores et déjà avec le cabinet de la ministre à la mise en oeuvre d'une des recommandations du rapport de l'inspection générale sur la mise en oeuvre d'une obligation de réanimation de 1er niveau dans les hôpitaux isolés.



Mardi 10 juin 2014

Hôpital : Joël Giraud demande des explications.

Une étude envisage le regroupement des laboratoires hospitaliers. Cela concernerait les hôpitaux publics, dans le cadre d'un groupe de coopération sanitaire entre les centres de Gap, Sisteron, Briançon et Embrun. Les professionnels sont inquiets. De son côté, le député-maire Joël Giraud demande au directeur général de l'agence régionale de santé, de "faire la lumière sur ce dossier de façon urgente".

Le Comité International Olympique (CIO) a fait franchir au **ski alpinisme** la 1ère étape pour une participation aux JO. Il a accordé à la Fédération internationale de ski alpinisme une reconnaissance provisoire, préalable à une recon-

naissance définitive dans 2 ans. Une joie partagée par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, qui s'est beaucoup investi en faveur de cette reconnaissance de sport sain, respectueux de l'environnement de la

montagne, ou les hauts alpins comme Laetitia Roux, Mathéo Jacquemoud excellent et portent haut et fort les couleurs du département. Compte-tenu des procédures à suivre, le ski alpinisme pourrait intégrer les Jeux Olympiques en 2022.



Sensibilisé par les associations de parents d'élèves aux difficultés rencontrées par les étudiants qui se présentent aux épreuves du baccalauréat agricole, Joël Giraud est intervenu avec insistance auprès du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour que ces épreuves puissent se dérouler plus près du département des Hautes-Alpes ou bien qu'à minima, les convocations aux examens respectent les délais de route et permettent du covoiturage. Une prise en compte de ces questions devrait aboutir à une amélioration des conditions pour les prochaines sessions.

Joël Giraud soutient l'initiative menée par le CEFTP (Centre Educatif de Formation aux Travaux Publics) situé à Aspres-sur-Buëch. Des adolescents en difficulté

qui devraient se trouver en préventive suivent une formation en CAP. Ils ont été sélectionnés pour participer à un projet de médiation par l'Art, une façon de réanimer leur pensée et leurs émotions, de retrouver l'estime de soi et d'avancer sur le chemin de la réin-

sertion et de la resocialisation. Ils ont réalisé une œuvre plastique (contre) avec l'aide de l'artiste haut-alpin Pierre Durbiano, œuvre que les partenaires du projet et le député souhaiteraient voir exposée au Tribunal de Gap afin qu'elle serve d'exemple.



Votre député
à votre service

Permanence Parlementaire de Joël Giraud
Député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée
tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73
jgiraud@assemblee-nationale.fr - Blog : jgiraud.typepad.fr

